



DSAC

## CONSIGNE DE NAVIGABILITE ULM

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les actions requises ci-dessous sont impératives. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

### CN 2011-ULM-01

## Chariots FUN FLYER sur paramoteurs ADVENTURE

#### 1. MATERIELS CONCERNES

La présente consigne de navigabilité (CN) s'applique à tout ULM paramoteur de classe 1 équipé d'un chariot FunFlyer monoplace ou biplace (toutes versions), indépendamment de la voile ou du moteur équipant l'ULM.

#### 2. RAISONS

Un cas de rupture de la pièce de jonction entre le mât support moteur et le châssis bas d'un chariot FunFlyer a été constaté (au sol).

Bien que ce chariot ait été plusieurs fois accidenté et reconditionné, le fabricant Adventure a jugé nécessaire, par précaution, de demander le contrôle de la pièce concernée et l'application d'une solution de renforcement.

#### 3. ACTIONS IMPERATIVES

Sauf si déjà accomplies, les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de navigabilité:

3.1 - Dès que possible et au plus tard le 31 décembre 2011 :

- Inspecter le tube de jonction conformément au § 1 de la procédure Adventure en référence.
- Prendre en compte le nouveau document d'utilisation publié par Adventure, incorporant un contrôle périodique des pièces concernées.

3.2 - En cas de défaut ou de crique, tout vol est interdit dans l'attente d'une solution de réparation/remplacement validée par Adventure.

3.3 – Dès que possible et au plus tard le 30 juin 2012, appliquer la solution de renforcement décrite au § 2 de la procédure Adventure en référence.

#### 4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception.

#### 5. REFERENCE :

Procédure Adventure du 2/11/2011 disponible sur le site internet du fabricant [http://www.paramoteur.com/controle\\_funflyer](http://www.paramoteur.com/controle_funflyer)

#### 6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

DGAC  
DSAC/NO/NAV  
50 rue Henry Farman  
75720 PARIS Cedex 15  
Fax: 01 58 09 43 47  
[ulm@aviation-civile.gouv.fr](mailto:ulm@aviation-civile.gouv.fr)